

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20096888

le,

TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE
12 AOÛT 2020
DU BRABANT WALLON Greffe

N° d'entreprise : **0444 702 042**

Nom

(en entier) : **Manitou Benelux**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Andains, 2 à 1360 Perwez**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2020

Ce 09 juin 2020, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société MANITOU BENELUX SA.

Etaient présents :

- M. Ghijsdael Serge, né le 21 juin 1941
- M Forret Stefaan, né le 28 septembre 1972

Ordre du jour :

- Démission d'un administrateur

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, accepte la démission de M Ghijsdael Serge, domicilié à l'Avenue Herbert Hoover, 135 à 1030 Scharbeek de manière rétroactive au 17 décembre 2009.

Le présent acte est établi en raison de la non publication de l'assemblée originale ayant initialement eu lieu le 18 mai 2010.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé avec procuration intégrée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).